

22 déc 2023 -20:41

Appartient à Conseil des ministres du 22 décembre 2023

Régularisation des services prestés pour des interventions informatiques urgentes au SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la régularisation de services prestés et l'indemnisation des frais exposés pour des interventions informatiques urgentes au sein du SPF Finances.

Au cours de l'année 2023, certaines activités IT urgentes ont été réalisées au sein du SPF Finances sans que les procédures administratives nécessaires aient été réalisées, en soutien des missions de l'Administration générale perception et recouvrement (AGPR) et de l'Administration générale de la trésorerie (AGTres). Des travaux supplémentaires et non planifiés ont en outre été exécutés par des consultants ajoutés aux équipes du SPF Finances en raison de l'urgence et de la complexité de la mission.

La régularisation de ces dépenses a été discutée et approuvée par le Conseil des ministres en exécution de l'article 6, 2° de l'arrêté royal du 20 mai 2022 relatif au contrôle administratif, budgétaire et de gestion.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be